



PJG, Fos sur Mer, Nanterre et Territoires,

Rencontre du ministre de l'industrie et de son cabinet

Mardi 30 avril, suite à la demande de Frédérique Souillot, secrétaire fédéral FO, nous avons été reçus au ministère de l'industrie. La confédération FO, la fédé chimie FO et une délégation FO ExxonMobil composait cette délégation.

« Mr le Ministre »,

Nous demandons votre intervention dans le cadre de l'arrêt du vapocraqueur de la chimie au sein de la société ExxonMobil France.

Contexte, 677 suppressions d'emplois occupés dont 647 sur la plate-forme de PJG à Notre Dame de Gravenchon, trente postes supprimés au siège social à Nanterre.

En préambule, la société préfère parler d'arrêt du vapocraqueur plutôt que d'essayer de trouver des repreneurs avec des investissements car cela amènerait un acteur de plus sur le marché qui deviendrait un concurrent direct d'Exxonmobil sur les produits de base de la Chimie (notamment le Polyéthylène, le Propylène, les Résines (marquage des routes et adhésifs) et les butadiènes.

Rien non plus pour transformer le site et/ou les installations vers des projets de transition énergétique, avec des nouveaux acteurs ou sous la coupe d'ExxonMobil afin de réduire l'empreinte carbone d'une part et participer à la réindustrialisation de la France, ligne directrice du gouvernement Français, d'autre part. Ce malgré toutes les années où la société, qui a engrangé des bénéfices, n'a cessé de réorganiser son outil de travail en supprimant systématiquement des emplois.

Pour mémoire, dans la période COVID, l'outil a rapidement été adapté pour répondre à la demande urgente nationale, dans l'élaboration et la production de produits pharmaceutiques. Ce secteur étant toujours sous tension ! Par ailleurs, dans un contexte où des produits sont indisponibles sur le marché et dans lequel par la perte de la souveraineté avérée nous ne pourrions plus travailler et répondre à la demande au regard de prochaines épidémies à venir.

Dans un contexte où la société ExxonMobil est une usine intégrée Chimie/Raffinage avec des synergies de salariés et de partage de bénéfices groupe France, incluant la raffinerie de Fos sur Mer, nous notons un profond mépris des salariés et du bassin de l'emploi au regard notamment des bénéfices cumulés sur trois ans pour Esso SAF :

2021 : 571 M€

2022 : 719 M€

2023 : 677 M€

Cette usine intégrée est un système de vase communicant, dépendant du cycle favorable coté chimie et ou pétrolier, est remis en question avec l'arrêt du vapocraqueur. Dans le même temps, en 2023, les actionnaires vont percevoir 3€ de dividendes et plus 12€ de dividende exceptionnel par action, soit environ 193 M€ de distribués aux actionnaires dans un climat soit disant défavorable à la Chimie. Le PDG affirmant que l'intégration bénéficie aux deux sociétés

en permettant le partage de nombreux services à des coûts avantageux pour ce complexe pétrochimique ExxonMobil Chemical France.

La Chimie est une nébuleuse sur les prix de transfert, car les transactions effectuées par une filiale des ventes pour les exportations s'approprient les bénéfices sur des marges que nous ne connaissons pas. De surcroît, historiquement, la Chimie a été pilote pour des produits qui sont maintenant vendus par d'autres affiliés du groupe ExxonMobil pénalisant notre outil de production. Pour exemple, le projet Mercury pour le Butyl afin d'accroître la production, unité maintenant arrêtée, projet Kashima pour du Butyl toujours dans le but d'aider le Japon, qui maintenant vend ses produits à notre place (Joint Venture).

Des tests sur les produits Vistalon, nouvelle technologie de production avec injection de promoteur (catalyseurs de type VCL3, VCL4), afin d'aider l'affilié ExxonMobil de Newport et les affiliés Américains. L'unité Vistalon est également arrêtée. Ainsi, les recherches faites en France, qui ont bénéficié du crédit d'impôt recherche, n'ont pas été mises en œuvre en France, mais « détournées » uniquement dans les autres usines du groupe à l'étranger.

Il y a également un problème dû à la présence d'amiante pour EMCF, qui a déjà été condamné par différentes instances, même si des appels perdurent à l'heure actuelle. Quel en est l'effet de causalité dans l'annonce d'arrêter le Vapocraqueur ?

Les engagements de retraites pour les salariés EMCF ne sont provisionnés qu'à 20%, quid des 80% restants en cas de désengagement complet d'Exxon Mobil dans la chimie en France ?

En Conclusion, les salariés et la France ne sont pas, pour l'un, des variables d'ajustement et pour l'autre, le banquier des salariés licenciés, par l'intermédiaire de France Travail. La société ExxonMobil fait payer au collectif le poids de sa stratégie et d'optimisation de son outil industriel.

EMCF doit s'engager à conserver ses salariés en congé de fin de carrière et doit, au regard de cette réorganisation majeure, prendre ses responsabilités et aller vers un volet social de grande qualité et d'exemplarité. »

Compte rendu succinct de la rencontre avec le Ministre et son directeur adjoint de Cabinet, ainsi que le secrétaire d'état en charge de la décarbonation.

Le ministre nous a confié qu'il s'était entretenu avec le PDG de Exxonmobil France suite à l'annonce du 11 avril dernier sur le projet de fermeture du vapocraqueur et de la chimie de GRAVENCHON.

Dans les grandes lignes :

- Aucune solution alternative n'a été proposée pour pérenniser le site des unités qui ferment en transition énergétique par exemple ou étude pour trouver un repreneur ! Le ministre nous a entendu, va retourner vers le PDG Français et Houston pour savoir pourquoi la chimie n'a pas été proposée à un repreneur. Il, nous a rappelé qu'Exxon Mobil était une société en droit privé et que leur intervention sera très limitée.
Le Ministère sera vigilant sur la qualité des accords qui découleront des instances du comité central, afin de garantir une réelle protection des salariés, par conséquent la DREETS sera sensibilisée.

- Ouvrir le PDV a la raffinerie de FOS sur mer pour favoriser le reclassement de salariés prêts à occuper un poste chez le repreneur potentiel et combler ainsi les 26 postes vacants organiques.
- Sécuriser par la holding EMFH les retraites supplémentaires (art 39) des ex salariés retraités EMCF. A ce jour seulement 20 % de la retraite supplémentaire EMCF est sécurisée.
- Les majors pétroliers, notamment BP, ont assumés il y a quelques années, leur plan social avec des CFC et des départs externes de grande qualité (pour exemple 96 mois maxi de CFC...). Exxon mobil a les moyens de financer ce plan social d'envergure, inédit pour le groupe en France.

Nous avons argumenté de nombreux autres points qui a ce stade, seront analysés par les Ministère de manière à soutenir nos demandes, en l'occurrence si aucun repreneur pour le site un volet de social de très grande qualité.